

➤ Présentation

L'épreuve est un QCM de 30 questions réparties en 3 sections (10 questions de difficulté 1, 10 questions de difficulté 2 et 10 questions de difficulté 3).

Il s'agit d'apporter, pour chaque question ou phrase, la ou les réponses, ou le ou les compléments de phrase adaptés.

Le barème appliqué est le suivant :

- chaque question comporte 4 items de réponse.
- pour chaque question il existe 5 réponses possibles : pas de coche, + 4 items.
- une bonne réponse est une réponse où le candidat soit n'a rien coché s'il ne fallait rien cocher, soit a coché le seul item juste répondant à la question, soit a coché tous les items répondant justement à la question. Le point est accordé si le bon nombre d'items a été coché. Si le candidat peut cocher plusieurs items, c'est que plusieurs réponses sont requises.
- une mauvaise réponse est une réponse où le candidat n'a pas coché tous les items justes de la réponse, ou en a coché trop, ou n'a coché que des items qui ne devaient pas l'être.
- il n'y a pas d'attribution de points négatifs en cas de mauvaise réponse.
- les réponses ne sont pas coefficientées ; une bonne réponse vaut forcément 1 point.
- le calcul de la note sur 20 est : $(20 / \text{nombre total de question}) \times \text{nombre de bonnes réponses}$.

Le candidat est seul maître de la gestion de son temps et alloue le temps qu'il souhaite à chaque partie. Il est cependant obligé de terminer la partie en cours avant de démarrer la réalisation de la partie suivante.

➤ Exemples de questions

Question de difficulté 1 :

Le code civil a été promulgué :

A. en 1814 B. en 1804 C. en 1914 D. en 1904

Question de difficulté 2 :

Une obligation de résultat aggravée est :

- A. une obligation cambiaire B. une obligation de conformité C. une obligation de garantie
D. une obligation certifiée

Question de difficulté 3 :

La possession suppose :

- A. l'animus B. le corpus C. le fructus D. l'abusus

➤ Programme

Introduction au droit : le droit objectif, les droits subjectifs, les différentes branches du droit, l'organisation judiciaire, la preuve.

Droit des personnes : les personnes physiques, les personnes morales, la personnalité juridique, l'état et la capacité des personnes.

Droit des biens : droits réels principaux, droits réels accessoires, différents types de bien (meubles, immeubles, consommables...), la propriété et la possession.

Droit des obligations : typologie des obligations, classification des contrats, formation du contrat, clauses pénales, résolutoires, de non concurrence, attributives de compétence matérielle et/ou territoriale, de conciliation, etc., le consentement et les vices qui l'affectent, l'objet, la lésion, les nullités, la force obligatoire du contrat, l'effet relatif du contrat, les sanctions applicables lors de la mauvaise exécution du contrat ou de son inexécution, les différentes formes de responsabilités délictuelles et quasi délictuelles, responsabilité objective, responsabilité du fait personnel, du fait d'autrui, du fait des choses, les quasi-contrats.

Droit commercial : le commerçant, les actes de commerce, le fonds de commerce, les opérations sur le fonds de commerce (location gérance, cession du fonds de commerce, etc.), le statut des commerçants.

➤ Bibliographie indicative

DROIT CIVIL

- J.-S. Bergé, P. Courbe, Introduction générale au droit, 15e édition, 2017, Dalloz-Mémento.
- D. Mainguy, Introduction générale au droit, 7e édition, 2016, LexisNexis – Objectif droit.
- P. Mallaurie, P. Morvan, Introduction au droit, 7e édition, 2018, LGDJ.
- F. Terré, Introduction générale au droit, 10e édition, 2015, Dalloz-Précis.
- F. Bellivier, Droit des personnes, 2015, LGDJ-Précis Domat.
- Marais, Droit des personnes, 3e édition, 2018, Dalloz-Cours
- Renault-Brahinsky, L'essentiel du droit des personnes, 12e édition, 2018, Gualino – Carrés « rouge »
- Teyssier, Droit civil : les personnes, 19e édition, 2017, LexisNexis.
- P. Courbe, M. Latina, Droit civil : les biens, 8e édition, 2016, Dalloz - Mémentos
- W. Dross, Droit des biens, 3e édition, 2017, L.G.D.J - Précis Domat
- N. Reboul-Maupin, Droit des biens, 7e édition, 2018, Dalloz-HyperCours.
- S. Schiller, Droit des biens, 8e édition, 2017, Dalloz-Cours.
- L. Aynès, P. Malaurie et P. Stoffel-Munck, Droit des obligations, 9e édition, 2017, LGDJ.
- R. Cabrillac, Droit des obligations, 13 e édition, 2018, Dalloz-Cours.
- B. Fages, Droit des obligations, 8e édition, 2018, LGDJ – Manuels
- Renault-Brahinsky, Droit des obligations, 15e édition, 2018, Gualino-Mémento LMD

DROIT COMMERCIAL ET DES SOCIÉTÉS

- Arnaud-Grossi, L. Merland, J. Mestre, M.-E. Pancrazi et N. Tagliarimo-Vignal, Droit commercial, 30e édition, 2016, L.G.D.J – Manuels
 - Ballot-Lena, G. Decocq, Droit commercial, 8e édition, 2017, Dalloz – HyperCours
- D. Houtcieff, Droit commercial, 4e édition, 2016, Sirey.
 - Petit, Droit commercial, 6e édition, 2016, LexisNexis – Objectif droit
- S. Piedelièvre, Droit commercial - Actes de commerce, commerçants, fonds de commerce, concurrence, consommation - 11e édition, Dalloz – Cours, 2017.